



CC du Pays de l'Ourcq (Siren : 247700065)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ocquerre
Arrondissement	Meaux
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	13/12/1973
Date d'effet	13/12/1973

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Pierre EELBODE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Bruit de Lizy, 2 avenue Louis Delahaye
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77440 OCQUERRE
Téléphone	01 60 61 55 00
Fax	01 60 61 55 08
Courriel	pays.ourcq@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	18 337
-----------------------------	--------

Densité moyenne 78,02

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 22

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Armentières-en-Brie (217700087)	1 271
77	Cocherel (217701200)	646
77	Congis-sur-Thérouanne (217701267)	1 960
77	Coulombs-en-Valois (217701291)	589
77	Crouy-sur-Ourcq (217701481)	1 974
77	Dhuisy (217701572)	304
77	Douy-la-Ramée (217701630)	330
77	Étrépilly (217701739)	893
77	Germigny-sous-Coulombs (217702042)	211
77	Isles-les-Meldeuses (217702315)	806
77	Jaignes (217702356)	297
77	Le Plessis-Placy (217703677)	275
77	Lizy-sur-Ourcq (217702570)	3 740
77	Marcilly (217702745)	489
77	Mary-sur-Marne (217702802)	1 185
77	May-en-Multien (217702836)	907
77	Ocquerre (217703438)	465
77	Puisieux (217703800)	323
77	Tancrou (217704600)	371
77	Trocy-en-Multien (217704766)	244
77	Vendrest (217704907)	755
77	Vincy-Manoeuvre (217705268)	302

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.</i>

- Autres actions environnementales

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.*

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

*Santé : création et accompagnement d'une dynamique locale de Pôle de Santé.*

- Action sociale

*Action sociale d'intérêt communautaire.*

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance coordonnés avec les actions définies dans le contrat de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ou tout autre dispositif qui lui serait substitué.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*La CC est compétente pour les équipements communautaires existants (Maison des enfants, Piscine, Hôtel d'entreprises, Stade d'athlétisme M. Ostermeyer à Ocquerre, gymnase R. Bricogne et Maison de Santé à Crouy-sur-Ourcq et, Pyramide J. Didier à Mary-sur-Marne) et pour tout équipement futur répondant à au moins trois des cinq critères suivants : - origine géographique des utilisateurs, essentiellement domiciliés sur l'ensemble du territoire des communes membres ; - équipement permettant une ou plusieurs activités n'existant pas ou non structurées à l'échelle communautaire ; - premier équipement de ce type sur le territoire ; - équipement permettant de réaliser des économies d'échelle en investissement ou en exploitation ; - équipement concourant au rééquilibrage en termes d'aménagement du territoire. Dans ces domaines, la CC assure sur son territoire la concertation et la coordination des acteurs concernés en vue de l'élaboration d'un schéma cohérent de développement.*

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

*La CC est compétente pour les équipements communautaires existants (Maison des enfants, Piscine, Hôtel d'entreprises, Stade d'athlétisme M. Ostermeyer à Ocquerre, gymnase R. Bricogne et Maison de Santé à Crouy-sur-Ourcq et, Pyramide J. Didier à Mary-sur-Marne) et pour tout équipement futur répondant à au moins trois des cinq critères suivants : - origine géographique des utilisateurs, essentiellement domiciliés sur l'ensemble du territoire des communes membres ; - équipement permettant une ou plusieurs activités n'existant pas ou non structurées à l'échelle communautaire ; - premier équipement de ce type sur le territoire ; - équipement permettant de réaliser des économies d'échelle en investissement ou en exploitation ; - équipement concourant au rééquilibrage en termes d'aménagement du territoire. Dans ces domaines, la CC assure sur son territoire la concertation et la coordination des acteurs concernés en vue de l'élaboration d'un schéma cohérent de développement.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Culture : Étude et mise en œuvre d'une politique de développement culturel autour de trois axes : - défendre et soutenir les projets culturels et artistiques valorisant la découverte (d'un répertoire, d'une discipline ou d'une forme) et l'enrichissement culturel ; - irriguer l'ensemble du territoire ; - favoriser l'égal accès à la culture. Dans ce cadre : - organisation d'une saison culturelle sur au moins 3 sites communaux distincts ; - mise en place d'actions culturelles liées à la programmation saisonnière : ateliers de pratiques artistiques, rencontres avec des artistes, et interventions auprès des différents publics, le cas échéant en partenariat avec les institutions ad hoc ; - mise en place de résidences d'artistes sur le territoire, dans le cadre de convention avec les partenaires institutionnels afin de permettre l'accueil de la création contemporaine, toutes disciplines confondues, en assurant la médiation et la compréhension des œuvres auprès des populations ; - soutien aux acteurs/projets culturels locaux respectant les axes culturels communautaires. Les modalités et critères d'attribution sont précisés par délibération du Conseil communautaire.*

- Activités sportives

*Sport : Étude et mise en œuvre d'une politique sportive autour de quatre axes : - favoriser la pratique sportive comme vecteur de solidarité, de cohésion sociale et de prévention de la santé y compris en milieu scolaire, sur l'ensemble du territoire ; - développer de nouvelles pratiques sportives ; - favoriser l'égal accès au sport à tous ; - valoriser la représentation du territoire par le sport. Dans ce cadre : - animations d'E.P.S. en milieu scolaire primaire en partenariat avec l'Éducation Nationale ; - apprentissage de la natation en milieu scolaire primaire et en 6ème en partenariat avec l'Éducation Nationale ; - organisation et soutien des pratiques et apprentissages d'activités sportives au sein des équipements communautaires ; - soutien des projets portés par les acteurs locaux dans la pratique de sports non représentés, uniques, et/ou innovants à l'échelle du territoire, ainsi que du sport de haut niveau. Les modalités et critères d'attribution sont précisés par délibération du Conseil communautaire.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

*Transport : Coordination des différents modes de transport collectif sur le territoire / Transports collectifs routiers : création et gestion des lignes régulières et des circuits scolaires / Arrêts de cars : Aménagement et mise aux normes de sécurité, d'accessibilité et de confort / Transport des élèves de CM2 vers les collèges dans le cadre des journées "Découverte du Collège".*

- Organisation des transports non urbains

- Etudes et programmation

*Infrastructures et superstructures : Études relatives à l'impact des projets lourds d'infrastructure ou de superstructure, notamment dans les domaines ferroviaire, énergétique, routier et de communication.*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement et entretien des voiries nécessaires à la desserte primaire et secondaire des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire / Élaboration d'un schéma de traitement hivernal en concertation avec les collectivités ou les institutionnels.*

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

#### Logement et habitat

- Politique du logement social

*Politique du logement et du cadre de vie.*

#### Autres

- Gestion d'un centre de secours

*La CC verse, au lieu et place des communes membres, la participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours..*

- NTIC (Internet, câble...)

*Conception, construction, exploitation, commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'attention des habitants et des professionnels du territoire.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.*

- Création et gestion des maisons de services au public

*Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.*

- Autres

*La CC peut réaliser toute opération sous mandat avec toute collectivité ou établissement public local en qualité de maître d'ouvrage délégué (mandataire) ou, dans le cadre de ses compétences, en qualité de mandant / Action décentralisée : sauf jumelage communal.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
77	SMF traitement des ordures ménagères du Nord Seine et Marne (257704916)	SM fermé	319 434
77	Seine-et-Marne Numérique (200036481)	SM ouvert	977 375
77	SMF aménagement et entretien de la rivière Théroutanne et de ses affluents (257701391)	SM fermé	22 846
77	SM du bassin versant de la rivière Ourcq Aval dit "l'Ourcq Aval" (200087112)	SM fermé	2 224 148
77	SM d'étude et de préfiguration du parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin (200036192)	SM ouvert	162 920
77	SMF eaux du bassin de la Théroutanne (257700203)	SM fermé	9 910
77	SMF eaux de Germigny (257700690)	SM fermé	1 297
02	Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon (200077501)	SM fermé	49 022

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)